

École Maternelle « Le Marronnier »
3 rue des Bourguignons
76 880 Arques-la-Bataille
Tél : 02 35 85 51 68
0760848j@ac-rouen.fr

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

HORAIRES SCOLAIRES :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h45/12h – 13h30/16h15

Ouverture des locaux : 8h30 le matin et 13h20 l'après-midi

ENTRÉES

Le matin : L'accueil a lieu de 8h35 à 8h45 au rez-de-chaussée pour toutes les classes.

L'après-midi : L'accueil a lieu dans la cour de 13h20 à 13h30.

Les enfants doivent être accompagnés par un adulte jusqu'à leurs classes le matin et jusqu'à la barrière l'après-midi (à la porte de l'école en cas de pluie).

SORTIES

Le midi : à 12h dans le hall d'entrée pour les classes situées à l'étage et dans les classes pour les élèves du rez-de-chaussée.

L'après-midi : à 16h15, les parents récupéreront directement leurs enfants dans les salles du rez-de-chaussée

Pour la sécurité des enfants, veillez à bien refermer la barrière de la cour.

Il est interdit de passer par-dessus les barrières fermées à clé.

Les familles veilleront également à ce que le respect des lieux soit appliqué par tous, empêcher notamment les enfants de monter sur les barrières et murs extérieurs, sur les structures et le marronnier.

L'activité de la cour doit rester en accès restreint aux usagers de l'école.

Les consignes de sécurité doivent être appliquées : ne pas stationner, ni se regrouper devant l'école et se présenter à la directrice après avoir sonné pour être autorisé à entrer dans l'école.

PRINCIPES FONDAMENTAUX

Le respect des principes et des valeurs s'impose à tous dans l'école : gratuité, neutralité, laïcité. Chacun est tenu au devoir d'assiduité et de ponctualité, de tolérance et de respect d'autrui, au respect de l'égalité des

droits entre les filles et les garçons, à la protection contre toute forme de violence psychologique, physique ou morale. L'usage de la violence physique comme verbale ne saurait être toléré. Le respect doit être mutuel entre adultes et élèves.

TEMPS PERISCOLAIRE

Le périscolaire est organisé par l'EGT. L'accueil s'effectue le matin à l'école élémentaire de 7h45 à 8h35. Il est recommandé de déposer son enfant avant 8h30. Il a lieu le soir à l'école élémentaire de 16h15 à 18h30.

Le goûter doit être fourni par la famille.

FRÉQUENTATION SCOLAIRE

L'inscription à l'école maternelle implique une fréquentation régulière et assidue.

Absences : Les parents doivent absolument prévenir le jour même l'école de toute absence de leur enfant par téléphone à 8h30 ou 10h15 au 02.35.85.51.68 (laisser un message sur le répondeur) ou par mail 0760848j@ac-rouen.fr et par un mot écrit dès le retour de l'enfant à l'école.

La directrice devra être informée de tout départ anticipé en vacances.

Retard : Les parents veilleront à ce que leurs enfants arrivent à l'heure à l'école. Les portes seront fermées le matin à 8h45 et l'après-midi à 13h30.

Temps de sommeil : Les parents doivent veiller à ce que leurs enfants se couchent à une heure raisonnable.

REMISE DES ÉLÈVES AUX FAMILLES

Les enfants malades ne seront pas accueillis à l'école.

Les enfants atteints de maladies contagieuses (impétigo, gale, conjonctivite...) ne seront accueillis à l'école qu'après attestation de la guérison de l'enfant.

HYGIÈNE SCOLAIRE

Par mesure de sécurité, les enseignants ne sont ni habilités, ni autorisés à administrer les médicaments à l'école.

Poux : Il est demandé de surveiller attentivement et régulièrement le cuir chevelu de votre enfant. Signalez immédiatement tout cas de contamination.

Tout problème de santé, d'allergie... doit être signalé à l'enseignant de votre enfant ou à la directrice.

EFFETS PERSONNELS

Pensez à marquer le nom de votre enfant sur ses vêtements.

Lorsque que l'on change votre enfant, les effets prêtés par l'école doivent être ramenés propres dans les meilleurs délais.

Chaussons : Pour la salle de motricité, des chaussons sont obligatoires.

Les objets dangereux sont interdits dans l'école, il est rappelé que les bonbons sont également interdits (risque d'étouffement pour les plus jeunes) à l'exception des paquets collectifs confiés à l'enseignant.

Il est interdit d'apporter de petits jouets à l'école.

L'équipe pédagogique décline toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration des objets personnels (jouets, bijoux...) apportés à l'école.

INTERDICTIONS

Par mesure d'hygiène et de sécurité, il est interdit d'entrer dans l'école avec un animal, même tenu dans les bras. N'entrez pas dans l'école avec patinettes ou vélos. Veillez à fermer les barrières derrière vous.

Il est interdit de fumer dans les locaux scolaires et dans la cour de récréation. Merci de ne pas jeter vos mégots devant l'école.

COOPÉRATIVE SCOLAIRE (non obligatoire)

Pour l'année scolaire, la cotisation sera de 15 € par enfant et de 5 € par enfant supplémentaire.

ASSURANCE SCOLAIRE

Il est **obligatoire** que les enfants soient assurés en « Responsabilité civile » et « Individuelle Accident » pour qu'ils puissent participer à toutes les activités et sorties de l'école.

INFORMATIONS PARENTS-ENSEIGNANTS

Les enfants possèdent un cahier de liaison : toutes les informations de l'école ou de la classe sont consignées dans ce cahier qu'il faut signer et rapporter dès le lendemain.

Un panneau d'informations est à votre disposition dans le hall.

La fiche de renseignement remise en début d'année doit être consciencieusement remplie afin que l'on puisse vous joindre à tout moment. N'oubliez pas de nous signaler tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone.